

## Accompagnement spécifique

Instauré grâce à une convention de partenariat signée en 2013 entre la MGEN et les académies de Paris, Créteil, Versailles, le CRAIDF a permis la modélisation du centre de réadaptation vers d'autres académies.

Le CRAIDF propose un accompagnement personnalisé en collaboration avec l'employeur.

Sur prescription du médecin de prévention du service académique, le fonctionnaire s'entretient avec la directrice du CRAIDF pour élaborer son projet, en définir les objectifs et les modalités.

Le CRAIDF propose des stages auprès d'un tuteur dans un établissement scolaire, une université ou un service académique mais également la possibilité d'être accompagné par un psychologue du travail et/ou un éducateur spécialisé pour des activités physiques adaptées.

La durée du stage varie de 6 à 12 semaines pour une activité hebdomadaire n'excédant pas 12h. Le bénéficiaire est accompagné par le CRAIDF de l'installation le 1<sup>er</sup> jour du stage, jusqu'au bilan final qui permet d'éclairer les choix de modalités de reprise ou de réorientation.

## En pratique

### Contactez les services de médecine de prévention

#### CRÉTEIL

##### 77 - SEINE ET MARNE

###### Melun

✓ 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés  
01 64 41 26 31  
ce.77medprev@ac-creteil.fr

##### 93 - SEINE SAINT DENIS

###### Bobigny

✓ 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés  
01 43 93 70 91  
ce.93medprev@ac-creteil.fr

##### 94 - VAL DE MARNE

###### Créteil

✓ 1<sup>er</sup> degré  
01 57 02 68 30 / 31  
ce.sema@ac-creteil.fr

✓ 2<sup>e</sup> degré  
01 57 02 68 30 / 31  
ce.sema@ac-creteil.fr

#### IATSS

##### 77, 93 et 94

01 57 02 68 31 / 30  
ce.sema@ac-creteil.fr

#### PARIS

##### 75 - PARIS

01 44 62 47 28  
/ 01 44 62 47 37  
ce.medecineprevention  
@ac-paris.fr

#### VERSAILLES

##### 78 - YVELINES

###### Versailles

01 30 83 51 91  
ce.medecindespersonnels  
@ac-versailles.fr

##### 91 - ESSONNE

###### Evry

01 69 47 83 29  
ce.ia91.medecindespersonnels  
@ac-versailles.fr

##### 92 - HAUTS DE SEINE

###### Nanterre

01 71 14 27 02  
ce.ia92.medecindespersonnels  
@ac-versailles.fr

##### 95 - VAL D'OISE

###### Cergy Pontoise

01 79 81 21 75  
ce.ia95.medecindespersonnels  
@ac-versailles.fr

Depuis 50 ans, le ministère de l'Éducation nationale et MGEN sont signataires de l'accord-cadre et développent, ensemble, des réponses élaborées en concertation avec les différents professionnels des académies et des directions départementales et construites sur le terrain.



Dir Com MGEN - Février 2022 - © iStock

# Centre de Réadaptation

des académies d'Île-de-France  
CRAIDF

CRAIDF

MGEN

Direction de la prévention  
118 rue de Vaugirard

75006 PARIS.

Mail : craidf@mgen.fr



## Informations à l'attention :

- ✓ des médecins du travail,
- ✓ des différents professionnels des directions des ressources humaines,
- ✓ des personnels d'inspection et des personnels de direction,
- ✓ des personnels de l'Éducation nationale.



Les Centres de Réadaptation, co-financés par MGEN et par le MENJS, proposent la construction d'un parcours personnalisé de retour ou de maintien dans l'emploi,

en étroite articulation avec les directions des ressources humaines des académies et les médecines de prévention.

### Les bénéficiaires

Les **fonctionnaires titulaires** de l'Éducation nationale, **adhérents ou non MGEN**, confrontés à des difficultés de santé et qui souhaiteraient se réassurer et préparer une reprise professionnelle adaptée et progressive.

La **personne accompagnée** doit être en congé pour raison de santé ou en activité et bénéficiaire d'un dispositif proposé par l'employeur.

### Les objectifs

- ✓ **Tester**, de façon étayée, la réalité du retour au travail
- ✓ **Identifier** les leviers et les points de vigilance
- ✓ **Élucider** le choix professionnel
- ✓ **Envisager** une reconversion (le cas échéant)
- ✓ **Faciliter** la réinsertion professionnelle.

Le suivi par le Centre de Réadaptation permet d'**accompagner et d'évaluer en situation** (dans les établissements scolaires ou dans les services) la pertinence du retour à la fonction statutaire.

À l'**écoute des personnels**, cet accompagnement peut aussi permettre la **découverte** de nouvelles fonctions, voire la **consolidation** d'un projet professionnel.

### Le fonctionnement

Cet accompagnement s'appuie sur un réseau de tuteurs engagés, en charge de l'accueil sur site du bénéficiaire et garants d'une pratique accompagnée professionnelle, solidaire et bienveillante.

Les **principes de fonctionnement**, partagés par les différents acteurs sont :

- ✓ le respect de la dignité sociale, professionnelle et individuelle du bénéficiaire,
- ✓ le juste équilibre entre la bienveillance et le principe de réalité,
- ✓ la restauration progressive de l'autonomie du bénéficiaire.

### Les modalités de mise en œuvre

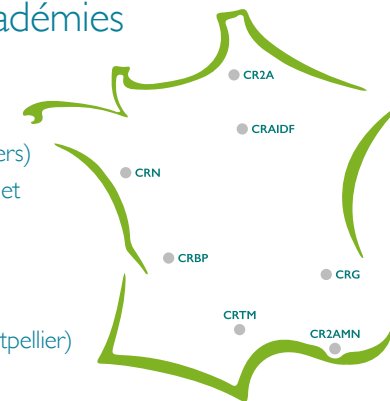
Les personnes pouvant être accompagnées par le Centre de Réadaptation doivent contacter les **services de médecine de prévention**, ou les services des Ressources Humaines.

### Les plus-values de l'accompagnement des Centres de Réadaptation

- ✓ un accompagnement possible dans la durée, avec, notamment, un **suivi par un psychologue du travail, par un éducateur en activité physique adaptée, ...**
- ✓ les stages in situ proposés sont construits **sur-mesure et évolutifs**. D'une durée variable, ils font l'objet d'un **bilan professionnel concerté**. Celui-ci est communiqué au bénéficiaire, et adressé aux services académiques concernés par son accompagnement.

### 7 Centres de Réadaptation couvrent 12 académies

**CRAIDF** (IdF)  
**CRBP** (Bordeaux et Poitiers)  
**CR2AMN** (Aix-Marseille et Nice)  
**CRN** (Nantes)  
**CRG** (Grenoble)  
**CRTM** (Toulouse et Montpellier)  
**CR2A** (Amiens)



Nota Bene : Les réseaux PAS (Prévention Aide et Suivi), les espaces d'accueil et d'écoute (EAE) et la convention de partenariat du 7 janvier 2021, relative à l'expérimentation d'actions en matière de médecine de prévention en faveur des personnels, viennent compléter et renforcer ces dispositifs.